

Solidarités environnementales, contestation transnationale et renouvellement de la politique mondiale

Environmental solidarity, transnational contestation and renewal of world politics

Carlos R. S. Milani and Ruthy Nadia Laniado

Number 58, Fall 2007

Les solidarités sans frontières : entre permanence et changements

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017556ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017556ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Milani, C. R. S. & Laniado, R. N. (2007). Solidarités environnementales, contestation transnationale et renouvellement de la politique mondiale. *Lien social et Politiques*, (58), 133–144. <https://doi.org/10.7202/017556ar>

Article abstract

Globalization is a political order creating new fields of economic, cultural and social conflicts, wherein transnational social movements reaffirm a new politics beyond the conventional institutions. This article proposes an analytical framework, illustrated by the history of a well studied environmental movement. The authors present a set of six converging analytical categories stemming from the study of environmental movements. These categories (political competence, scale, temporality, multiple identities/representations, organisational structure, visibility) emphasise the need to question the current hegemonic understanding of world politics that has been almost always exclusively rooted in global markets and inter-state negotiations.

Solidarités environnementales, contestation transnationale et renouvellement de la politique mondiale

Carlos R. S. Milani, Ruthy Nadia Laniado

Sans doute les nouvelles modalités d'action collective à l'échelle transnationale contribuent-elles à donner un nouveau sens à la politique en ce qui concerne la production de contenus, la configuration des acteurs et la mise en œuvre de l'action politique proprement dite. Les mouvements sociaux transnationaux sont parmi les agents et les entités les plus emblématiques de ce nouveau sens du politique dans le monde globalisé. Ils permettent l'identification des contenus proposés par des acteurs d'origine multiple et des identités plurielles; ils construisent et déploient leur action sur la base d'un ensemble de réseaux transnationaux et de structures organisationnelles diffuses et perméables. Dans cet article basé sur des illustrations empiriquement déjà bien documentées des mouvements de protection de l'environnement, nous proposons un cadre d'analyse qui vise à appréhender le renouvellement du

sens hégémonique de la politique mondiale fondée notamment sur le marché et les négociations inter-étatiques. Analysant quelques questions essentielles au sujet de SOS Mata Atlântica (SOS-MA), cet article vise à participer à l'*aggiornamento* de la compréhension de la politique mondiale contemporaine. En ce sens, il situe l'exemple de SOS-MA dans le champ du pouvoir, des normes et de l'économie. Par conséquent, en proposant un dialogue entre la sociologie politique et les relations internationales, nous voulons mettre en relief les contributions de ces mouvements transnationaux à la formation d'une nouvelle politique qui transcende les institutions de l'État et les conventions des organisations de la démocratie libérale sur le plan international¹.

C'est ainsi que nous avons défini, à partir d'une littérature diversifiée sur les mouvements sociaux et la

politique internationale (Badie, 1995; Devin, 2004; Melucci, 1989; 2001; Smouts, 2004; Tarrow, 1998; Touraine, 1995; 2005), un ensemble de catégories d'analyse qui intègre le cadre théorique proposé, à savoir: le statut de compétence; l'articulation des échelles; la temporalité; la multiplicité des identités et leurs systèmes de représentation; la structure organisationnelle; et la visibilité. Ces catégories constituent donc une structure d'analyse ici appliquée à l'exemple de SOS-MA dans la première partie de l'article. Ensuite, en guise de conclusion, nous présentons une confrontation des catégories en vue de l'identification d'un noyau de convergences des contenus qui aident à expliquer pourquoi et comment les dynamiques transnationales des mouvements de protection de l'environnement contribuent au renouvellement de la politique internationale contemporaine.

L'action écologique et la contestation: l'exemple de SOS Mata Atlântica (SOS MA)

Les années 1970 ont été marquées par un ensemble d'événements politiques, économiques, écologiques, culturels et scientifiques qui ont enclenché un processus lent et discontinu de changements des rapports entre les peuples, les entreprises et les gouvernements à l'égard de leur environnement. Il en a résulté une certaine évolution de la pensée générale concernant la gestion de l'environnement à plusieurs échelons. Cette évolution s'est traduite par l'internationalisation, puis la transnationalisation de la problématique environnementale. Différents phénomènes (climat, pluies acides, biodiversité, forêts, désertification) combinés avec un considérable degré de prise de conscience publique sur les plans local, national et global, ont affublé la question écologique et le besoin de protection de l'environnement mondial de l'étiquette de problématique. Sur le plan sociopolitique, la problématique de l'environnement a amené à formuler une interrogation institutionnalisée, mobilisant et

organisant les représentations collectives, dans lesquelles différents acteurs et processus jouent un rôle essentiel: les médias, les mouvements sociaux, les opérateurs économiques, les scientifiques, les sondages d'opinion et, bien sûr, les milieux politiques. L'environnement n'a ainsi acquis de visibilité sociale, n'a émergé comme nouvelle question sociale, n'a été construit en tant que problème critique qu'à partir du moment où des mouvements sociaux et des groupements privés en ont fait un objectif de leurs revendications et de leurs interventions.

Le problème écologique agit donc comme un révélateur des limites de différents courants politiques et sert de déclencheur à une nouvelle pensée écologisée qui est incompatible avec les modèles capitalistes et socialistes de développement. Économiquement, la crise se manifeste doublement par la suraccumulation et la reproduction: dans le premier cas de figure, le poids du capital dans la production est devenu si lourd qu'il ne peut plus se reproduire à un rythme normal; dans le deuxième cas, en raison de leur rareté, les biens ne sont plus productibles en fonction des limites physiques imposées par la nature à la rentabilisation du capital. Devant l'intensification de la croissance économique démesurée, la nature ne fait pas de différence entre le fait que l'attaque vienne de «droite» ou de «gauche», que l'attaquant soit bourgeois-libéral ou social-marxiste. Les modèles économiques démontrent leurs limites tantôt en matière d'utilisation excessive des ressources disponibles, tantôt sur le plan des styles de vie et des possibilités de renou-

vellement de l'environnement face aux cycles de croissance économique (la *capacité de charge*). À la base de la critique faite par l'écologie politique se trouve la négation d'une rationalité émerveillée par la mission soi-disant civilisatrice du développement technologique. Les résultats produits par la technologie définitivement déchaînée, à laquelle la science moderne confère des forces sans précédent et l'économie classique, son impulsion sans freins, réclament une nouvelle éthique. L'écologie politique prétend représenter l'idéal de cette éthique qui empêcherait les pouvoirs de l'individu de devenir une malédiction pour lui-même, soutenant l'idée que l'homme moderne devrait se dégager enfin du rapport de force qu'il avait établi avec la nature. En dernière instance, la question n'est pas de savoir ce que les agents individuels ou collectifs seront encore à même de faire, mais celle de savoir ce que la nature peut effectivement supporter. La promesse de la technologie s'est aujourd'hui transformée en menace.

L'écologie, en tant que mouvement politique se revendiquant comme alternatif, est née du constat d'échec des modèles économiques traditionnels. Bien qu'une législation environnementale existât déjà au XIX^e siècle (y compris des traités internationaux en la matière), c'est au milieu des années 1960 que le monde occidental s'est senti vraiment concerné par les problèmes relatifs à la pollution, les modes de consommation et la dégradation des ressources naturelles. Dès le début, au sein du mouvement écologique coexistèrent des tendances politiques différentes,

voire contradictoires (Simonnet, 1982). Ces différentes tendances apportèrent, néanmoins, leur vision commune de l'ordre *global*, basée sur la notion d'un système *équilibré, divers et complexe* que formerait la nature. En simplifiant, on peut distinguer deux orientations majeures en termes d'idéologie écologiste (Ferry, 1992): l'une, réaliste et réformiste (les *réalos* en Allemagne), l'autre, révolutionnaire et fondamentaliste (les *fundis* allemands ou les «écologistes profonds» américains). La première approche, réformiste et anthropocentrique, met en relief le besoin de protéger l'homme des dangers que la crise de l'environnement lui amène. Courant moins dogmatique, moins doctrinaire (connus aux États-Unis comme les *dry greens*), ses partisans affirment que l'environnement n'est pas doté d'une valeur intrinsèque, car la nature n'est pas considérée comme un sujet de droit. *Grosso modo*, c'est le courant qui recueille la plus large audience dans l'arène intellectuelle internationale, car ses postulats ne visent aucunement à l'arrêt du développement, mais à sa réforme. La deuxième approche, écocentrique, remet en cause l'humanisme occidental et défend l'idée d'un «contrat naturel», au sein duquel tout l'univers est sujet de droit, y compris les arbres et les pierres; tout se passe comme si l'objet «monde» redevenait l'un des acteurs principaux de notre temps. Cela signifie que la protection de la nature et la reconnaissance de son droit à l'existence indépendamment de l'homme s'accompagnent toujours d'une dimension critique à l'égard de la modernité, désignée

comme occidentale, technicienne et consumériste.

Dans le cadre général des mutations de la politique mondiale, la problématique de l'environnement a acquis un potentiel de transformation des tensions entre les principes de souveraineté et de responsabilité, entre les intérêts particuliers des agents individuels et les besoins macrocollectifs. Comme l'affirment Badie et Smouts (1992: 215), «les menaces pesant sur l'environnement et la nécessité d'y répondre de façon collective obligent à poser des questions philosophiques essentielles. Elles ont fait redécouvrir et pénétrer dans le langage international la vieille notion aristotélicienne et thomiste de bien commun». La problématique de l'environnement est l'un des facteurs du mouvement de recentrage des relations internationales, tout autant que les crises d'identité, les flux transnationaux (démographiques, culturels et économiques) et le retour du *sacré* sur la scène internationale. Elle est l'un des facteurs de la mondialisation et participe ainsi aux différents efforts de régulation de l'ordre mondial. L'environnement constituerait à la fois un facteur d'interdépendance écologique et d'interdépendance économique, d'où le double jeu des régulations par les solidarités (ou par les actions concertées) et par le marché. Aujourd'hui, le véritable enjeu posé par la problématique de l'environnement, notamment sur le plan des relations internationales, n'est pas le destin du capitalisme ou du progrès scientifique et technologique, mais celui du cadre de vie et de l'environnement, tous les deux menacés par le

maldéveloppement – tant celui des pays industrialisés que celui des pays du Sud.

L'internationalisation de la problématique de l'environnement s'est intensifiée surtout à partir des années 1960 pour devenir, de nos jours, un thème central sur l'agenda mondial des négociations politiques et économiques. Pour la première fois dans l'histoire, il est apparu, notamment à l'occasion des Conférences des Nations Unies sur l'environnement humain, tenues à Stockholm, en 1972, et de celle de Rio de Janeiro, en 1992, que les interventions de l'homme sur la nature prenaient une dimension telle qu'elles provoquaient des modifications importantes et irréversibles du fonctionnement de la biosphère. Depuis Stockholm, l'évolution de la prise de conscience par les acteurs politiques étatiques et non étatiques démontre le degré d'importance acquis par l'environnement en tant que problématique structurelle des relations internationales². Il est vrai que, sur le plan des idées et des croyances, la révolution de l'environnement est préalable à cette prise de conscience politique et institutionnelle. La structure politique, par contre, a été fortement incitée par le cri d'alarme du Club de Rome lors de la publication du célèbre rapport Meadows, *The Limits to Growth* (1972, traduit en français sous le titre évocateur *Halte à la croissance?*). En introduisant la menace de la pénurie et de la dégradation de l'environnement, le rapport Meadows a pu créer le choc politique souhaité: les dimensions écologiques, économiques, démographiques et ins-

titutionnelles de la crise ont fait apparaître l'existence d'une problématique nettement globale (Caldwell, 1984; Leis, 1991; Milani, 1999).

Comme le rappelle Brenton (1994), l'importance du problème environnemental dans la réflexion sur l'ordre politique contemporain est évidente étant donné que l'interdépendance entre les intérêts particuliers et la possibilité d'une action collective impose un agenda de négociations sans précédent entre les acteurs publics et privés, individuels et collectifs. Parce qu'il présente des contraintes claires à l'expansion sans limites du mode capitaliste de production, le problème environnemental est intégré à l'ordre du jour politique actuel en déconstruisant les nombreux mythes relatifs au progrès technologique et à la croissance. Lorsqu'elle s'impose dans l'agenda des négociations, l'internalisation des coûts économiques et politiques relatifs à l'environnement a des effets nets sur le plan systémique, mais transforme aussi l'action des sujets politiques contemporains (Comolet, 1991; Deleage, 1992). Cette action écologique resitue les modes d'or-

ganisation de la politique en terme de réseaux, d'horizontalité de la décision et de fluidité organisationnelle; elle met également en relief un sujet social complexe qui, doté d'une pensée écologisée dépassant différentes frontières (territoires, disciplines, secteurs), se positionne en marge des formes classiques d'assujettissement individuel et collectif (classe sociale, nation).

C'est ainsi que les mouvements environnementaux, ici analysés à partir de l'exemple factuel de l'organisation brésilienne SOS MA, redéfinissent d'une manière novatrice l'action collective transnationale et la notion de biens publics mondiaux. SOS MA est une organisation de type associatif à but non lucratif, non religieuse et non partisane créée en 1986 dans un contexte brésilien renouvelé d'ouverture de l'espace public (avec la Constitution de 1988) aux débats politiques, y compris ceux concernant la protection de l'environnement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, a mobilisé de nombreux acteurs non institutionnels autour des relations entre l'écologie, l'économie, la politique et la société. SOS MA a pu renforcer ses activités lors de ce moment historique intégrant dans ses actions collectives des scientifiques, des journalistes, des entrepreneurs et des militants écologistes qui gravitaient auparavant autour de l'Union des défenseurs de la Terre (OIKOS).

Sa mission politique intègre des mots-clés tels que la citoyenneté écologique, la responsabilisation

de l'individu, ainsi que le besoin d'une action politique immédiate qui ne soit pas différée dans un avenir incertain. Selon son président, Roberto Leme Klabin (entrepreneur du secteur des industries papetières très actif dans le mouvement écologique brésilien), l'objectif principal de SOS MA est de lutter contre les problèmes environnementaux mondiaux, en utilisant l'activisme écologique comme modalité d'action politique, notamment en ce qui concerne la préservation des portions qui subsistent de la forêt atlantique couvrant à l'origine toute la côte brésilienne (la *Mata Atlântica*), la mise en valeur de la culture et l'identité physique des communautés qui y vivent, ainsi que la sauvegarde des caractéristiques culturelles, historiques et naturelles de ces aires. SOS MA organise des compilations des données dispersées sur l'écosystème de cette forêt, met en place des activités d'éducation à l'environnement, développe des programmes de soutien aux initiatives locales de protection de la biodiversité et déploie des efforts en vue d'un suivi (*monitoring*) des politiques publiques dans le domaine de l'environnement, et ceci, en partenariat avec des institutions fédérales spécialisées. Le réseau d'acteurs mobilisés par SOS MA inclut également d'autres associations écologiques (nationales et internationales), mais aussi des opérateurs économiques et des réseaux de la coopération scientifique. L'organisation compte, par exemple, sur le partenariat de certaines grandes entreprises au Brésil: la banque brésilienne BRADESCO a récemment lancé un programme

d'écofinancement, selon lequel, pour chaque voiture financée selon certains critères, des dizaines de pousses d'arbres seront distribuées et plantées dans les régions de la *Mata Atlântica* (forêt atlantique). De la même façon, l'organisation compte actuellement plus de 100 000 personnes associées qui contribuent individuellement à son financement. De plus, SOS MA met en œuvre des projets en coopération avec des institutions gouvernementales, des centres de recherche et d'enseignement, ainsi que des agences internationales et nationales de coopération pour le développement.

SOS MA a établi deux alliances stratégiques qui sont primordiales pour l'organisation. En premier lieu, le pacte Murici, qui est dédié à la préservation de la partie de forêt atlantique située dans la région nord-est du Brésil. Ce pacte résulte de l'action concertée de huit associations d'environnement sous la coordination de l'Association pour la protection de la Mata Atlântica du Nordeste (AMANE). Trois de ces huit associations sont internationales: Birdlife International (protection des oiseaux, de leur habitat et de la biodiversité en général, présente au Brésil depuis l'année 2000), Conservation International (à caractère technique et scientifique, ayant pour but la préservation de la biodiversité et son exploitation durable), ainsi que The Nature Conservancy (protection des plantes, des animaux et des communautés naturelles représentant la diversité de la vie sur la planète). En deuxième lieu, SOS MA a mis en route un partenariat avec l'Alliance pour la

conservation de la Mata Atlântica, dont l'objectif principal est la mise en œuvre d'une stratégie politique commune avec Conservation International, à travers le partage du pouvoir de décision et la coresponsabilité des actions développées entre l'Alliance et Conservation. D'après les membres eux-mêmes de SOS, l'un des facteurs expliquant le succès de ces alliances est la complémentarité des actions des différentes organisations qui y participent, alliant sur un pied d'égalité des réseaux nationaux et internationaux dans le même but de protection de la forêt et sa biodiversité.

Qu'est-ce que cet exemple d'organisation agissant en faveur de la protection de la forêt atlantique au Brésil dévoile à propos du champ de l'environnementalisme contemporain? Quelles sont les matrices que ce champ évoque par rapport à l'idée de transformation de l'action politique contemporaine? SOS serait-il une organisation en réseau porteuse de nouveaux sens du politique et de la conflictualité dans le contexte actuel de la mondialisation? Pour répondre à ces questions, nous reprenons ici les six catégories d'analyse qui permettent de rapprocher les mouvements de protection de l'environnement des autres mouvements agissant en faveur du renouvellement de la politique mondiale (mouvements des femmes, mouvements altermondialisation, etc.).

En premier lieu, du point de vue du territoire et de l'*articulation des échelles*, il est important de noter que les messages politiques et les actions proposées par

les mouvements environnementalistes prennent une dimension véritablement transnationale. Dans le processus d'appropriation politique et économique des espaces par les humains, le territoire de la crise écologique n'est ni partiel ni limité à un échelon local. Le contenu de cette crise et son étendue obligent les opérateurs économiques à repenser le développement, mettant en relation les réseaux transnationaux, les acteurs locaux et l'État dans des processus de formulation de politiques publiques. Les menaces engendrées par les styles de vie et les modes de production dépassent les frontières nationales (pluies acides, pollution atmosphérique, couche d'ozone) et génèrent des conflits dont la solution politique implique forcément la négociation multilatérale entre des acteurs gouvernementaux, économiques et sociaux (Sachs, 1994). Les problèmes environnementaux, du local au global, ont un impact sur la définition de la sécurité collective (réchauffement de la planète), remettant en question un ensemble de principes fondamentaux de l'ordre mondial contemporain: les frontières administratives des États nationaux, la séparation entre le national et l'international, la définition monolithique de l'intérêt national, l'action étatique sur la base de la raison d'État, ainsi que la souveraineté sans limites des États.

Néanmoins, le territoire n'est pas synonyme d'espace et ne se restreint pas à la dimension matérielle de la réalité. La problématique environnementale perturbe le monde moderne de la territorialité continue et juxtaposée, mais contribue également à l'es-

sor de l'idée de multiterritorialisation (Haesbaert, 2006). Dans la modernité, les territoires sont construits par le sujet national dans ses relations avec l'État en tant que territoires-zones (fixes, encadrés, hiérarchisés). Dans la modernité avancée, les nouveaux territoires sont des territoires-réseaux (discontinus, fragmentés, simultanés). Ce sont ces territoires-réseaux qui servent de support à l'essor de l'activisme écologique transnational et à la mise en place de projets impliquant des acteurs multiples situés au Nord comme au Sud. Comme l'a affirmé Durkheim, à mesure que nous avançons dans l'histoire, nous verrons que l'organisation qui se fonde sur des rassemblements territoriaux (village, ville, district, province) sera de moins en moins importante; sans doute, nous appartenons tous à une commune, à un département, mais ces liens qui nous unissent seront chaque fois plus fragiles et plus flous. Ces divisions géographiques seront en majorité artificielles et ne déclencheront pas en nous de sentiments profonds. L'esprit provincial aura disparu de façon définitive; le patriotisme de la paroisse sera devenu un

archaïsme qui ne pourra plus être restauré (Durkheim, cité dans Haesbaert, 2006: 23). Cela ne veut pas dire que les circonstances territoriales fixes sont déterminées à disparaître complètement de la politique contemporaine, étant donné que les institutions anciennes ne disparaissent pas du jour au lendemain devant les agences nouvelles et émergentes; elles laissent toujours leurs vestiges. Cependant, l'organisation politique et sociale à fondement territorial et spatial exclusif coexiste avec de nouvelles formes et contenus de *reterritorialisation*, relatifs notamment aux solidarités transnationales autour de l'écologie politique.

La deuxième catégorie qui nous permet de revoir notre compréhension de l'organisation de la politique contemporaine à partir de l'exemple factuel de SOS MA correspond à la *temporalité* et au besoin de gérer les incertitudes produites par les risques écologiques. Le temps écologique intervient dans la politique de différentes manières: à travers la définition de solidarités diachroniques entre les générations (protéger l'environnement aujourd'hui dans le but de garantir les conditions minimales de développement aux générations futures), par la définition des priorités politiques et des ressources pour résoudre les problèmes d'environnement (le temps géologique de l'environnement est différent du temps de court terme de la démocratie représentative) ou encore à travers le besoin d'internalisation des coûts économiques par les entreprises (la compétitivité et la productivité des marchés qui fonctionnent sur la base du court terme

en contradiction avec les projections futures et les coûts associés aux changements de modèles technologiques). Il est évident que, dans ce contexte, la question environnementale impose une négociation politique entre des intérêts en conflit, mettant en évidence le besoin de réconciliation entre les États, les opérateurs économiques et les acteurs sociaux afin de mettre en œuvre une série de solutions convergentes au profit des intérêts diffus de l'environnement planétaire. La pensée écologique se veut une dénonciation du «laisser-faire» typique du libéralisme économique: l'horizon temporel de l'économiste ne dépasse pas les 10 ou 20 prochaines années (ou les prochaines semaines pour le marché boursier), alors que la notion temporelle de la nature est basée sur des décennies et des siècles.

Ceci signifie que le débat implique de nos jours un arbitrage politique entre la notion de biens communs et les stratégies individualistes basées sur les intérêts sectoriels et de court terme. Dans la pratique de la négociation internationale, le problème se pose lors de la définition des biens à protéger, des mécanismes à mettre en place pour leur préservation, outre les moyens de financement des mesures de promotion d'un développement durable (Badie et Smouts, 1992). À la suite du macrodiagnostic réalisé pendant le processus de la Conférence de Rio (1992), le coût annuel de mise en œuvre de l'Action-21 est estimé à 600 000 000 \$ US. Or, comme le rappellent Badie et Smouts (1992): qui finance ces besoins? Qui gère ces ressources et sur la base de quelles priorités?

Point fondamental, mais hautement complexe: de telles décisions doivent être prises en l'absence de certitudes et de définitions claires des conséquences des dégradations écologiques. Car il n'y a pas de consensus scientifique servant de fondement aux décisions politiques: celles-ci sont souvent prises sur une base d'incertitudes quant aux impacts futurs. Par conséquent, il en résulte un nouveau principe politique: celui de précaution, qui vise à changer la perception des acteurs économiques et politiques responsables au moment de leur décision à propos des investissements et des programmes de développement (D'Amato, 1990; Sachs, 1994). La problématique écologique est marquée par l'incertitude et l'imprévisibilité des effets des problèmes d'environnement, ce qui fait augmenter de façon significative les risques économiques et les tensions politiques. Il est évident que l'adoption du principe de précaution peut également contribuer à l'essor de certaines visions catastrophistes liées à la désindustrialisation et à la non-croissance économique. Une interprétation restrictive du principe de précaution peut amener à l'inaction économique, remettant en question le progrès et l'équation du développement. L'enjeu est de taille pour les grands pays du Sud (économies émergentes). Le principe de précaution affirme qu'il ne faut pas agir lorsque les risques potentiels sont importants, qu'il faut rechercher des noyaux de convergences autour de nouvelles trajectoires dans le cadre d'un programme de négociation continue. Or, là aussi il y a un piège: outre la complexité de définir des responsabilités par-

tagées, la régulation politique peut devenir étroitement dépendante de l'expertise internationale. Le consensus autour de l'International Panel on Climate Change (IPCC) a été dénoncé, par exemple, en tant qu'expression d'impérialisme scientifique en 2002 par l'Appel de Heidelberg (signé par des instituts et centres de recherches tels que le Max Planck et Carlos Chagas, entre autres). Dans plusieurs cas de figure, la fonction de l'expert n'est pas clairement définie: doit-il produire une évaluation rigoureuse des impacts écologiques d'un projet en cours de conception ou sert-il à légitimer une décision prise auparavant?

La troisième catégorie d'analyse concerne les multiples *identités et représentations sociales* de l'environnement dans la construction des problèmes écologiques qui comptent dans l'ordre du jour politique contemporain. Les constructions individuelles et collectives de l'environnement se distinguent en fonction des représentations du temps, de l'espace, de la sociabilité et, en même temps, des normes applicables à la solution des problèmes collectifs (Comolet, 1991). Par exemple, l'environnement peut être conçu en tant que moment harmonieux, mythique et anhistorique, en tant que polarité vers un avenir incertain marqué par l'activité humaine, ou alors un environnement qui consacre un rêve passé, tel un véritable «jardin d'Éden». Ces différentes représentations sociales sont fondamentales dans le processus politique et économique de prise des décisions, soit au palier des gouvernements, soit

à celui de la société et des individus (Lascoumes, 1994).

En ce sens, l'environnement est vu d'abord comme une construction sociale: il n'est ni un bien pré-existant, ni un patrimoine anhistorique, ni une entité dotée d'une essence intemporelle. L'environnement est une nature travaillée par la politique: c'est un produit de l'histoire. Le «transcodage»³ peut se comprendre comme une activité de mise sur agenda (*agenda setting*), il peut se faire par le biais de la pratique des médias et du secteur privé, de l'action politico-administrative, ou par celle de l'action associative et citoyenne, révélant ainsi le caractère intersectoriel et pluridimensionnel de l'écologie. La démocratisation de la connaissance des problèmes d'environnement et des choix économiques, technologiques et sociaux qui devrait en découler nous guide peu à peu à la constitution d'un public plus élargi indispensable à la concrétisation des solutions aux problèmes écologiques. Sans aucun doute, l'environnement intègre alors l'espace public de discussion internationale. Sur le plan mondial, pour comprendre les expressions de ces différentes représentations sociales de l'environnement et en même temps appréhender les composantes de l'espace public mondial, il ne suffit pas de réaliser une description du contenu et de la quantité de l'information échangée sur le sujet. Il est, en outre, nécessaire de mettre en évidence les procédures de construction d'une situation problème, les catégories de pensée à travers lesquelles elle s'énonce et les formes argumentatives qu'elle mobilise.

En ce qui concerne l'énoncé international de l'environnement, il faut, bien sûr, tenir également compte de la variété des acteurs concernés par la crise écologique qui demandent *un statut de compétence particulier* dans le programme écopolitique mondial. Les réseaux et les mouvements écologiques, malgré leur grande hétérogénéité et les conflits qui les concernent (par exemple, en ce qui a trait aux représentations sociales du problème environnemental), travaillent dans le champ d'une conscience politique écologisée, attirent l'attention sur les nouveaux styles de vie, la nécessaire rupture avec le consumérisme, la quête d'une qualité de vie fondée sur l'autosuffisance, une nouvelle éthique dans le commerce (*fair trade* – commerce équitable), entre autres aspects qui renouvellent la politique contemporaine (Comolet, 1991). Par le biais des solidarités transnationales, les écologistes sont de nouveaux acteurs politiques qui promeuvent une déconstruction de l'exclusivité de la citoyenneté nationale, jetant les fondements d'une idée de citoyenneté planétaire (Morin et Kern, 1993). Ils demandent à être reconnus et

intégrés dans les processus de prise de décision (participation politique), mais aussi un statut de compétence technique (contre-expertise) dans les négociations intergouvernementales.

Dans le but de convaincre les populations de modifier leur comportement (par exemple, de moins utiliser la voiture ou de réduire le chauffage ou la climatisation), ou alors de changer les processus productifs et du coup le comportement des opérateurs économiques, les mouvements écologiques remettent en cause le *statu quo* à travers des *stratégies de visibilité* typiques du répertoire moderne des actions collectives (manifestations, pétitions), mais également par le biais d'actions médiatiques (*happenings*), le *lobbying* et la production de rapports scientifiques grâce aux réseaux professionnels et universitaires qu'ils mobilisent. Ils interfèrent ainsi directement dans le cycle de vie de la politique publique (*policy life cycle*) en matière d'environnement (reconnaissance du thème, formulation de politiques, mise en œuvre de solutions, contrôle ou *monitoring*). Ils constituent des mouvements associatifs d'un nouveau type, basés sur l'épuisement idéologique des partis traditionnels et la nécessité d'assumer, à gauche comme à droite, les mêmes contraintes de gestion de l'économie de marché. À partir d'une *structure organisationnelle en réseau*, ils jouent une carte politique en dehors des partis politiques, et se comportent comme des groupes de pressions et de contre-pouvoir dont les thèmes offrent une alternative à l'idéologie dominante⁴.

Le champ politique de l'environnement met en évidence le besoin de concevoir l'action politique en tant que dépassement d'au moins trois dilemmes: celui entre souveraineté et interdépendance, celui de la tension entre mondialisation néolibérale et définition des biens communs, et enfin celui entre intérêts particuliers et intérêts collectifs. Pour paraphraser Badie (1995), on peut dire que l'environnement met en exergue l'une des dimensions de l'idée de «souveraineté perdue», étant donné qu'il impose de façon obligatoire le principe de responsabilité dans l'action politique mondiale. Dans la société mondiale, il est important de tenir compte de l'État et de son système interétatique, mais surtout des autorités superposées, des loyautés multiples et de la notion de souveraineté partagée (Smouts, 2004). Si, dans la modernité, les communautés d'appartenance se sont développées autour de l'État, le champ de l'environnementalisme montre que de nouvelles communautés de conscience se développent en dehors des contradictions étatiques, sans prendre toujours en considération les frontières et les nationalités. En outre, dans le monde multicentré, les transnationalismes autour de l'environnement prennent forme grâce aussi à l'action des individus, mieux informés et mieux capables d'agir dans le monde de la politique mondiale (les *skillfull individuals*, selon Rosenau, 1992). Les sujets ont une base de loyauté qui est également territorialisée (des citoyens d'un État), mais mettent en place de multiples formes de subordination sociale qui leur rendent possible une reterritorialisa-

tion en tant qu'écologistes, militants humanitaires, féministes, militants des droits humains, etc. – ce qui traduit une configuration de chaînes complexes d'interdépendance entre les différentes expressions de la solidarité du sujet politique dans la contemporanéité (Devin, 2004).

Convergences et solidarités dans le renouvellement de la politique mondiale ?

Tout au long de cet article, nous avons cherché à montrer certaines des nouvelles dimensions du politique générées par l'action systématique, depuis au moins quatre décennies, des mouvements transnationaux de protection de l'environnement. Dans les champs politiques que ces mouvements ont constitués, nous pouvons dire que les sujets stratégiques se construisent à partir de plusieurs territoires et développent des identités fondées sur la notion de multi-appartenance. Ces deux éléments renvoient à des expériences sociales influencées par des dimensions communicationnelles (par exemple, la reterritorialisation grâce au cyberspace) et symboliques/culturelles (par exemple, la fluidité des frontières entre le matériel et l'immatériel). En tant que nouveaux sujets de la politique mondiale, les mouvements et les réseaux environnementaux construisent des territoires multiples (d'origines, de classes sociales, de genres, de solidarités, etc.) et déstabilisent la fixité et les hiérarchies de la politique institutionnalisée. Néanmoins, les membres de ces mouvements ont encore besoin de clés d'accès et de connexions (infrastructure, médiation, langage) pour jouer un

rôle dans la politique mondiale. Autrement dit, il y a des facteurs de nature structurelle et contextuelle qui définissent toujours le *in* et le *out* dans les différents processus de la globalisation contemporaine; ces facteurs ont été analysés selon les six catégories proposées au début de cet article.

En guise de conclusion, nous avons choisi trois axes analytiques qui devraient nous permettre d'examiner les éléments de convergence des constructions sociales et des stratégies politiques développées par ces mouvements dans leur essai de renouvellement de la politique mondiale: a) les rapports entre le local et le global; b) la contestation des limites imposées par la souveraineté classique dans la définition de la citoyenneté nationale; c) l'émancipation du sujet et de la politique de la nature.

En ce qui concerne *le premier axe analytique*, les mouvements de protection de l'environnement construisent les liens entre le local et le global d'un point de vue physique et géographique, mais aussi dans la perspective des solidarités produites grâce à la conscience écologique élargie des sujets individuels et collectifs. Les problèmes d'environnement tels que le réchauffement de la planète, la désertification, le consumérisme, le productivisme, la gestion de la biodiversité ou encore la pollution des mers ont tous une nature transfrontalière et concernent l'ensemble de la société-monde. Le «local» est ici l'origine ou le lieu où se manifestent les crises environnementales dont les solutions et les mécanismes de régulation politique requièrent souvent

un dépassement de la frontière nationale. Ce dépassement peut, en outre, se construire sur la base immatérielle des valeurs et des symboles qui débouchent sur des liens de solidarité entre un groupe d'individus ou un ensemble d'organisations. C'est le cas, par exemple, des solidarités et des alliances construites par SOS Mata Atlântica avec des organisations internationales en faveur de la sauvegarde des espèces animales et végétales de la forêt atlantique brésilienne qui peuvent être menacées d'extinction. Les solidarités résultent, dans cet exemple, d'un resserrement moral entre des individus et des acteurs sociaux dont les expériences, les leçons du passé, la conscience de vivre dans une seule et même planète les rapprochent par-delà les frontières nationales (Devin, 2004). Par conséquent, les mêmes mouvements rendent évident que les conditions biophysiques sont de plus en plus politisées du fait que la crise écologique crée des conflits se situant au-delà des frontières nationales qui dépassent les capacités institutionnelles existantes. Néanmoins, lorsqu'ils exigent en outre une approche locale à la crise environnementale planétaire (par rapport à un changement des styles de vie, au contrôle social sur les mécanismes de régulation gouvernementale ou à la dénonciation des impacts économiques sur des communautés traditionnelles), les mouvements environnementaux rappellent que l'antinomie local/global n'est pas fondée sur une relation d'exclusion et que les problèmes écologiques mettent en interaction des intérêts métaphoriquement lointains qui interviennent de plus en

plus de manière transnationale. Dans ce cas, le transnational exprime donc une expérience culturelle qui n'est pas limitée par les frontières nationales.

Le *deuxième axe d'analyse* concerne la contestation des limites de la souveraineté classique dans la définition de la citoyenneté nationale. La contribution des luttes écologiques a été profonde et radicale dans le changement de ces deux structures modernes du politique (souveraineté et citoyenneté). Les mouvements de protection de l'environnement mettent en évidence la nature clairement transnationale des crises écologiques, laquelle remet en cause deux des principes centraux sur lesquels s'appuient l'État et les relations internationales classiques: la souveraineté étatique et la citoyenneté nationale. Un monde fondé exclusivement sur la souveraineté nationale est incapable de répondre de façon adéquate aux problèmes d'environnement à l'échelle globale. Chaque gouvernement tend à s'inquiéter de ses intérêts nationaux, fréquemment définis en fonction des objectifs de croissance économique, de sta-

bilité politique ou de prestige international. Face à l'environnement – comme face à toutes sortes de relations sociales *infra* ou *transnationales* –, l'État est, pour ainsi dire, dessaisi de certains de ses rôles monopolistiques: de plus en plus, les acteurs sociaux et les opérateurs économiques s'approprient certaines des fonctions auparavant exclusives de l'appareil statonational. Le défi posé par les mouvements environnementaux est celui de concilier le bien-être d'un citoyen national avec celui de la nature et de l'écosystème mondial, car ce qui est bon pour un pays d'un point de vue économique ne l'est pas forcément pour toutes les nations d'un point de vue environnemental. Les mouvements de protection de l'environnement permettent donc de rendre visible l'inadéquation croissante entre les instances de la régulation institutionnelle, d'une part, et les niveaux spatiaux et temporels des crises écologiques engendrées par les activités économiques mondialisées, d'autre part.

Finalement, par rapport au *troisième axe analytique*, nous pouvons affirmer que les contributions de l'environnementalisme pour le renouvellement de l'ordre politique mondial nous renvoient à l'idée de l'émancipation du sujet et la politique de la nature. Le droit à la différence et à une nouvelle forme d'allégeance est le premier élément qui situe le sujet écologique dans les rapports sociaux exigeant une politique de la nature différenciée de la politique traditionnelle. C'est ainsi que les mouvements de protection de l'environnement

peuvent plaider pour un statut de compétence et demander leur reconnaissance afin de participer, négocier, décider et contrôler activement tout ce qui organise la vie en société mettant en lien l'homme (et la femme) et la nature. Ces mouvements déconstruisent les discours d'assujettissement de la nature aux forces de l'être humain (la raison, la machine, la créativité et la production). En ce sens, les êtres humains émancipent la nature par l'intermédiaire d'une lutte qui la transforme en sujet porteur de droits attribués par les acteurs de la société. Les mouvements environnementalistes imposent à la société que la nature soit reconnue comme un sujet moribond nécessitant d'être rétabli et protégé. Ils véhiculent une écologie politique conçue comme l'irruption de la nature, une préoccupation nouvelle et donc un mode d'organisation politique. L'écologie politique oppose à la politique-pouvoir hiérarchisée une nouvelle politique mondiale basée sur une composition progressive des rapports entre la société (les hommes et les femmes) et la nature. C'est ainsi que les mouvements de protection de l'environnement façonnent une temporalité politique qui associe le temps présent aux changements de l'histoire, mais aussi le temps politique d'aujourd'hui au temps géologique de la planète (Latour, 1999).

Carlos R. S. Milani
Universidade Federal da Bahia

Ruthy Nadia Laniado
Universidade Federal da Bahia

Notes

- ¹ Dans cet article, nous n'analysons pas ces deux mouvements à partir de leur dynamique intérieure, leur processus de prise de décisions, leurs conflits et convergences. Nous les concevons dans la perspective des champs de conflictualité au sein desquels ces mouvements se positionnent par rapport à d'autres acteurs de la scène mondiale (États, gouvernements et agences internationales) et à l'égard des systèmes politiques institués (régulations, droit international, institutions).
- ² Au début des années 1970, le débat international était fondé sur les éléments conceptuels de l'environnement. De nos jours, la question essentielle qui se pose est d'ordre politique : il s'agit de concilier l'éparpillement des intérêts particuliers des États, des opérateurs économiques et des acteurs sociaux d'une part, et la mise en œuvre des solutions préconisées pour l'environnement à l'échelle mondiale, d'autre part. Cela signifie que le débat porte notamment sur les modes de compatibilité, sur le plan politique, à la fois de la notion de *global commons* et des stratégies d'acteurs individualistes dont les intérêts sont axés plutôt sur le court terme. Dans la pratique internationale, le problème est au niveau de la définition des biens à protéger, des outils à mettre en œuvre pour leur préservation, ainsi qu'à celui des modes de financement des mesures de protection de l'environnement.
- ³ La notion de « transcodage » développée par Pierre Lascoumes est proche de celle de « traduction », et qui avait été introduite par Michel Callon (1984, p. 169).
- ⁴ D'aucuns préfèrent utiliser les termes « groupes de pression », « acteurs transnationaux » ou « groupes d'intérêt ». Il n'est pas dans nos objectifs de discuter longuement la définition des ONG en tant qu'objet scientifique. Nous nous restreignons ici à rappeler que la notion de « groupes d'intérêt » recouvre des

réalités trop diverses, englobant les groupes sectoriels (compagnies multinationales ou syndicats) et les groupes promotionnels (organisations religieuses et les mouvements écologiques). L'expression « groupes de pression », par rapport à « groupes d'intérêt » n'aurait qu'un seul avantage : elle permet de refléter la manière dont les mouvements exercent leur influence, étant donné que c'est l'acte d'exercer une pression qui transporte les mouvements de protection de l'environnement sur la scène politique mondiale. Or, elle met en lumière une situation subordonnée dans laquelle se trouveraient les mouvements environnementalistes par rapport à ceux considérés comme les décideurs du système politique international : les États. Voilà pourquoi, à très gros traits, nous avons préféré le terme ONG dans la perspective de notre recherche : c'est en définitive en employant le mot « organisation » que nous pouvons mieux cerner les fonctions que les ONG remplissent dans le système mondial en faveur d'une régulation concertée ou par le marché de l'environnement. Voir Peter Willets, 1982 et Johan Galtung, 1986.

Références bibliographiques

BADIE, Bertrand et Marie-Claude SMOUTS. 1992. *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*. Paris, Dalloz et F.N.S.P.

BADIE, Bertrand. 1995. *La fin des territoires, essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris, Fayard, coll. « L'Espace du politique ».

BRENTON, Tony. 1994. *The Greening of Machiavelli*. Londres, Earthscan.

CALDWELL, Lynton. 1984. *International Environmental Policy*. Boulder, University of Colorado Press.

CALLON, Michel. 1991. « Éléments pour une sociologie de la traduction », *Année sociologique*, 36, 1984.

COMOLET, Arnaud. 1991. « Le Renouveau écologique : de l'éco-utopie à l'éco-capitalisme », *Futuribles*, septembre : 41-54.

D'AMATO, Anthony. 1990. « What Obligation Does Our Generation Owe to the Next? An Approach to Global Environmental Responsibility », *American Journal of International Law*, 84, 1 : 190-213.

DELEAGE, Jean-Paul. 1992. « Écologie : les nouvelles exigences théoriques », *Écologie politique*, 1 : 1-12.

DEVIN, Guillaume (dir.). 2004. *Les solidarités transnationales*. Paris, L'Harmattan.

GALTUNG, Johan. 1986. « International Organisations and World Decision-Making », *Associations transnationales*, 4.

HAESBAERT, Rogério. 2006. *O Mito da Desterritorialização – do fim dos territórios à multiterritorialidade*. Rio de Janeiro, Bertrand Brasil.

LASCOUMES, Pierre. 1994. *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*. Paris, La Découverte, coll. « Écologie et société ».

LATOURE, Bruno. 1999. *Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris, La Découverte.

LEIS, Héctor et al. 1991. *Ecologia e Política Mundial*. Rio de Janeiro, Vozes/FASE/ PUC-RIO.

MELUCCI, Alberto. 1989. *Nomads of the present*. Londres, Hutchinson Radius.

MELUCCI, Alberto. 2001. *A invenção do presente*. Petrópolis, Éd. Vozes.

MILANI, Carlos R. S. 1999. « Governança global e meio ambiente : como compatibilizar economia, política e ecologia », dans Fundação Konrad Adenauer. *Governança Global, reorganização da política em todos os níveis de ação*. Sao Paulo, Éd. Fundação Konrad Adenauer : 97-128.

MORIN, Edgar et Anne B. KERN. 1993. *Terre Patrie*. Paris, Éditions du Seuil.

Solidarités environnementales, contestation transnationale et renouvellement de la politique mondiale

WILLETS, Peter. 1982. « Pressure Groups as Transnational Actors », dans Peter WILLETS (dir.). *Pressure Groups in the Global System*. New York, St. Martin's Press.

ROSENAU, James N. 1992. « Governance, Order, and Change in World Politics », dans James ROSENAU et Enst-Otto CZEMPIEL (dir.). *Governance Without Government: Order and Change in World Politics*. Cambridge, Cambridge University Press : 1-29.

SACHS, Ignacy. 1994. « Le défi de l'environnement », dans Jean-Jacques SALOMON *et al.* *La quête incertaine : science, technologie, développement*. Tokyo/Paris, United Nations University Press/Economica : 321-361.

SIMONNET, Dominique. 1982. *L'Écologisme*. Paris, Presses universitaires de France.

SMOUTS, Marie-Claude. 2004. *As Novas Relações Internacionais: Práticas e Teorias*. Brasília, Editora da UnB.

TARROW, Sidney. 1998. *Power in Movement: Social Movement and Contentious Politics*. New York, Cambridge University Press.

TOURAINÉ, Alain. 2005. *Un nouveau paradigme, pour comprendre le monde aujourd'hui*. Paris, Fayard.

TOURAINÉ, Alain. 1995. *Crítica da modernidade*. Petrópolis, Vozes.

WALLERSTEIN, Immanuel. 2004. « The dilemmas of open space: the future of the World Social Forum », *International Social Science Journal*, 182 : 123-136.